EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :
En exercice 29
Présents : 21
Votants : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT ET QUATRE

Le lundi 17 juin 2024 **à : 20 H 30**

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel sous la présidence de M. René JOURDAN.

Date de convocation : 10 juin 2024

PRESENTS : Mmes - MM - JOURDAN R. - DELEDDA R. -SERGENT C. ARLON D. - BONIFAY C. - MARTINEZ S. - DULIEUX I. -PARIS F.- GUERIN J. – PORTE L. – FAUVEL A-M - JUANICO J. - - VERHAEGHE M. - MAITRE F. – BOUTEILLE A. — - FERRAND K. -VELASCO M. - VIALA A. - GIANGRECO C. - COFFINET F. - FOUASSIER P -

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BENOIT Marc	à	M. PORTE Louis
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	à	Mme BONIFAY Corinne
LAOUADI Boualem	à	Mme SERGENT Christine
Mme ALBERTO Michèle	à	M. MARTINEZ Sébastien Mme
CORLETTO-QUAGUEBEUR Sandra	à	M. DELEDDA Robert

M. GIANGRECO arrive à la délibération 12/2024
M. FERRAND Karim arrive à la délibération 33/2024

Absente excusée, non représentée : Mme DOSTES Marie-Hélène

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET Joël
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

DELIBERATION N° 38/2024 — APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier en poste de Saint-Cyr-Sur-Mer et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier a transmis à la commune son Compte de Gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du comptable public il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : d'adopter le compte de gestion 2023.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : Adoptent le compte de gestion 2023.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE27 JUIN 2024.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE27 JUIN 2024.....
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR 83 (VAR)

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR 83 (Var)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355